

Tranquillisons nous

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 29

PDF erstellt am: **05.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186489>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

qui lui livrait ses aliments, lui coupait chaque fois les morceaux. Mourir de faim n'était pas même possible. Latude étant resté 133 heures sans manger ni boire, ses bourreaux lui ouvrirent la bouche avec des clés et lui firent par violence avaler de la nourriture: il fallait vivre à se ronger le cœur.

Lors de la prise de la Bastille, le peuple exaspéré sonda cette forteresse jusqu'en ses plus noires profondeurs, et on en remporta d'horribles trophées: des chaînes, que les mains de beaucoup d'innocents avaient usées; des armes d'une forme bizarre, effrayante; des machines dont personne ne put deviner l'usage; un vieux corselet de fer, qui paraissait inventé pour tenir un homme par toutes les articulations du corps, et le réduire à une immobilité éternelle.

On trouva dans les archives, une lettre de Latude à M^{me} de Pompadour, lettre déchirante, dans laquelle on lit cette phrase: « Le 25 de ce mois de septembre 1760, à 4 heures du soir, il y aura cent mille heures que je souffre. » Quand l'infortuné écrivit ces mots terribles, il avait encore deux cent mille heures de souffrance à compter.

La fête du Bois.

Après tout ce qui a été dit et redit sur cette charmante fête annuelle de notre jeunesse scolaire, il est peut-être téméraire d'en venir encore parler à mes lecteurs. Aussi me garderai-je bien de les fatiguer d'une description minutieuse et circonstanciée. Je ne leur parlerai ni de la joie des enfants, ni de la tranquillité des parents, pas plus que des fraîches toilettes ou de l'entrain qui n'a cessé de régner, expressions consacrées, clichés invariables qu'ils se souviendraient sans doute d'avoir vu quelque part dans un de leurs journaux favoris. Je me contenterai donc de leur faire part des impressions que me fait éprouver chaque année le spectacle de cette fête essentiellement lausannoise, impressions que beaucoup d'entre eux ont sans doute ressenties.

La fête du Bois est en effet pour moi, un des souvenirs les plus vivants de cet heureux temps de l'école, que l'on n'apprécie vraiment à sa juste valeur qu'une fois lancé dans le positivisme de la vie active. Elle me remet en mémoire, non sans un léger sentiment de regret, ces bonnes années de gamin, ces amitiés franches et désintéressées que la politique, les différences de positions sociales et que sais-je encore, ne viennent que trop tôt interrompre ou affaiblir.

En voyant redescendre le cortège jeudi soir, les grands en tête, déjà dignes, sérieux et se préoccupant de l'effet produit, suivis des petits, grisés par des abus de sirop de framboises, l'estomac légèrement détraqué, et chantant à tue-tête le *Beau Nicolas*, de leurs voix de soprano, la série des fêtes du Bois auxquelles j'ai pris part, depuis l'âge de 10 à 16 ans, m'apparaissait nette, distincte et comme datant de la veille.

Quelles belles journées et quelle vivacité d'impressions alors. La diane nous réveillant avec ses notes claires et nous mettant la joie dans l'âme, déjà au saut du lit; les captivantes péripéties du tir à l'arc, ses rivalités entre le Maure du Collège et le Soleil de l'Ecole industrielle; puis à midi le banquet, les toasts traditionnels à la patrie, aux professeurs, aux demoiselles, portés par les grands à la voix muante et acclamés par les ténors des gamins; enfin, l'après-midi le bal, les glaces à 10 centimes, aussi galamment offertes que régulièrement acceptées, les petites amourettes, toutes d'inclination celles-là, et s'inquiétant fort peu des positions sociales. C'est même à ce propos, je crois, la seule époque de la vie dans laquelle un prince puisse aimer une bergère ou vice-versa, avec quelques chances de succès.

C'était surtout à l'âge de 10 à 14 ans que ces fêtes étaient complètes; plus tard de 15 à 16 ans, on se croyait obligé de se prendre au sérieux; on affectait de ne plus porter l'uniforme; on s'en allait danser en cachette dans le pré Tail lens. La préoccupation du qu'en dira-t-on, la pose, en un mot, venait déjà gâter cette joie absolue du gamin qui se fiche du monde.

Hélas! cette belle insouciance des jeunes années ne passe que trop vite et l'on n'a que trop le temps de constater que, dans la vie pratique, il est peu de Fêtes du Bois, aussi ne puis-je m'empêcher de conseiller aux grands de jouir franchement, sans prétentions, de ces belles journées qu'ils auront assez l'occasion de regretter.

Pour ne pas finir sur cette pensée un peu mélancolique, je vous avouerai que je me suis laissé dire que les parents jouissaient, plus tard, autant et plus de ces fêtes que leurs enfants, et à en juger d'après les figures radieuses de papas et de mamans que j'ai vues jeudi dernier, je serais tout disposé à le croire. En me promettant donc de vous faire part de mes impressions à ce sujet si jamais j'ai le bonheur d'être père de famille, je reste votre tout dévoué

BLACK.

Tranquillisons nous.

La comète pâlit et diminue de jour en jour; elle ne nous apparaît plus que comme un point lumineux, qui va disparaître tout à fait. Notre petit monde peut donc se rassurer, car il est fort probable que l'astre qui chemine avec une vitesse vertigineuse, et qui est à ce moment-ci à une distance de plus de 30 millions de lieues, ne rebrouslera point pour nous bousculer au passage. Une telle rencontre, n'a cependant rien d'impossible, car la science affirme qu'aucune loi de la mécanique céleste ne s'oppose à ce que deux astres se heurtent, se brisent, se pulvérisent, se réduisent mutuellement en vapeur.

Les effets d'un pareil événement ont été envisagés de diverses manières. Les uns disent qu'il amènerait

un déluge universel ; d'autres qu'il mettrait l'équateur aux pôles et les pôles à l'équateur, en nous échaudant comme des fourmis dans l'eau bouillante. D'autres enfin, pensent qu'il pourrait nous enlever la lune et nous emporter dans un hiver de plusieurs siècles auquel ni les hommes, ni les animaux ne seraient capables de résister.

Devons-nous rire de toutes ces prévisions ? . . . Non, pas d'une manière absolue. Plusieurs comètes paraissent avoir des noyaux solides ; des corps solides ont déjà rencontré la terre, sont tombés à sa surface, ont tué des hommes et incendié des demeures. Le 26 avril 1803, dans le département de l'Orne, une explosion effroyable, suivie de détonations pareilles au bruit du canon, partit d'un nuage noir, isolé dans le ciel très pur. Un grand nombre de pierres météoriques, furent précipitées sur le sol où on put les ramasser encore fumantes sur une étendue de trois lieues. Une de ces pierres pesait 20 livres. En juillet 1872, près de Blois, après une explosion entendue de 80 kilomètres à la ronde, une pierre pesant près d'un quintal, tomba à quelques mètres d'un berger, et s'enfonça de plusieurs pieds dans les sol.

On a constaté la chute d'aérolithes beaucoup plus considérables ; il suffit de citer celui de Tucuman, dans l'Amérique du sud, qui pèse environ 15,000 kilogrammes.

Quelle que soit la nature de ces noyaux, il n'est pas douteux que si l'un d'entre eux rencontrait notre globe au passage, l'un et l'autre courant avec une vitesse de plus de cent mille kilomètres à l'heure, nous nous apercevriions admirablement du choc. Un continent défoncé, un royaume écrasé, Paris, Londres, New-York ou Pékin anéantis, seraient l'un des moindres effets de la catastrophe.

Neanmoins il est à présumer qu'un semblable cataclysme n'arrivera jamais, parce que l'espace est immense, parce que notre globe marche avec une rapidité prodigieuse autour du soleil et que le point de l'infini que nous occupons à chaque instant de la durée est imperceptible dans l'immensité de l'univers.

Nous aimons donc à espérer qu'en présence de ces considérations rassurantes nous reprendrons le cours régulier de nos habitudes, que la route du Mont, restée à l'état de cul de sac, va maintenant s'achever, et que la municipalité de Lausanne, dont le tempéramment remuant et le besoin de réformes souffraient de cette panique jetée un moment au milieu de ses administrés, remettra de nouveau sur le chantier tant de travaux commencés.

On tsévau pou vergognào.

Parait que l'ein est dâi tsévau tot coumeint dâi z'homo : y'ein a dâi tot bons ; mâ y'ein a assebin que n'ont rein d'honeu à tieu ; quiet : dâi rohtës !

Tandi lo mâi dè Mé dè sti an, cein n'est don pas bin vilhio, on tserroton dè pè lo distrit dè Grandson amenâvè on tsai dè dzavallès pè Yverdon. Arrevâ âo bas d'on cret iô sagessâi dè bailli on

bon coup dè boré, la rosse dè tsévau s'arrête franc et refusé d'avanci. Lo tserroton eut bio la cajolâ, la teri pè la breda, la bramâ, l'écourdjatâ, rein ne fe, la villie Bronna cativâvè na pas d'avanci. Quand lo tserroton ve que n'javâi pas moïan dè la fère einmodâ, sè branquè dévânt tot furieux et lâi fâ : « Atteinds pi, tsaravouta, tè vu prâo fère vergogne ! » Adon déplyè la bête, l'attatsè derrâi lo tsai et coumeint lo gaillâ étâi on foo luron, sè va crotsi dein la limonière, et hardi ! lo vouaiquie ein route lo contr'amont ein traineint lo tsai et lo tsévau. Quand fe âo coutset dâo cret et que sè fut reprâi onna mi après avâi socliâ, ye sè va mettrè dévânt la teta de se n'héga, lâi fâ lo poeing, et lâi dit : « Ora, oûsè-tou mè vouâiti ein face, crouïe bête ? te dussè avâi vergogne d'obedzi dinsè ton maitrè à s'apliyi à ta pliace, bourtia ! »

Et après cein, la rapliya.

Le témoin à la réclame.

La scène se passe devant un tribunal français :

LE PRÉSIDENT. — Votre nom ?

LE TÉMOIN. — Arthur Boudinet.

Votre profession ?

Négociant en vins. Je suis le principal correspondant d'une grande maison de Bordeaux. Je fais beaucoup d'affaires. Je gagne par an une trentaine de mille francs.

LE PRÉSIDENT. — Permettez, je...

— Mes clients sont toujours très contents de moi. Quand la récolte est mauvaise, c'est avec le plus profond chagrin que j'élève le prix de mes vins ; mais quand les vendanges sont bonnes, je n'hésite pas, sans qu'on me le demande, à baisser mes prix.

— Permettez, je...

— Si monsieur le président veut être assez bon pour accepter ce prospectus et même en prendre plusieurs afin d'en distribuer à ses amis et connaissances... (Il passe quelques prospectus aux personnes qui l'entourent ; il en glisse même un dans la poche du gendarme de service.)

LE PRÉSIDENT. — Mais nous ne vous avons pas fait venir ici pour vous livrer à une propagande que je me permettrai de qualifier de déplacée.

— Excusez-moi, monsieur le président, mais l'habitude du métier...

LE PRÉSIDENT (d'une voix grave). — Que savez-vous sur le crime qui a été commis ?

— Je m'étonne que le prévenu qui était mon client, et qui le restera si, comme je l'espère, il est acquitté, je m'étonne, dis-je, que cet excellent client, je dis excellent parce qu'il m'achète quatre barriques de vin par an...

— Arrivez au fait, je vous prie.

— Je m'étonne, je le répète, qu'il ait pu commettre ce crime, car il était d'un naturel très doux. Il buvait, en effet, du fort bon vin qui ne pouvait exciter son système nerveux. Pas d'alcool outre mesure dans les produits que je lui vendais. Messieurs les jurés peuvent du reste s'en assurer par